

Siamo tutti nerri ! **Des hommes contre du charbon**

Préambule

Le texte qui figure ci-dessus constitue la base de la conférence consacrée à l'immigration italienne. Ce sujet a été abondamment évoqué en 2006 en raison de la commémoration du soixantième anniversaire de l'accord du 20 juin 1946 et du cinquantième anniversaire de la catastrophe du Bois du Cazier. Lors de l'exposé oral, certains points sont évidemment approfondis en fonction de l'intérêt du public. Cette conférence est suivie d'un débat qui tourne, notamment, autour de l'intégration des populations émigrées. Ce dernier permet de constater que les difficultés rencontrées par les Italiens dans les années 1950 sont partagées par les personnes qui immigrent de nos jours en Belgique.

La conférence se structure autour de cinq parties :

1. Introduction (explication du contexte économique et social)
2. Les négociations qui débouchent sur le fameux accord du 20 juin 1946
3. La dure réalité qui se cache derrière « l'Eldorado belge »
4. La catastrophe du Bois du Cazier et ses conséquences
5. Débat

A la fin de l'exposé, une orientation bibliographique est donnée afin de renseigner des lectures, consultables à l'IHOES, susceptibles de prolonger la réflexion initiée par la conférence.

1. Introduction

1.1. La situation économique et sociale de la Belgique après la Seconde Guerre mondiale

Les différents secteurs industriels ont été relativement épargnés par les affres de la Seconde Guerre mondiale. La mise sur pied d'un comité d'industriels et d'hommes d'affaires en mai 1940, dirigé par Alexandre Galopin, gouverneur de la Société générale, explique en partie cette situation. Cette instance décide que les entreprises belges (à l'exception notable du secteur de l'armement) doivent exploiter le seul marché qui s'offre à elles : l'Allemagne. Les objectifs du Comité Galopin sont d'assurer la préservation de l'outil, de maintenir l'emploi dans le secteur industriel, d'approvisionner la population et d'éviter que les ouvriers soient déportés en Allemagne. Ces deux derniers objectifs ne sont pas atteints car les Belges ne bénéficient que d'une faible aide alimentaire et des milliers de travailleurs sont contraints de se rendre dans les entreprises de l'occupant.

L'action de ce comité n'entraîne pas un maintien de la production de l'industrie belge. En effet, la production des charbonnages, par exemple, augmente en 1941 et au début de l'année 1942 mais en mai 1944, la quantité de charbon extrait mensuellement n'est plus que d'un million de tonnes. Ce chiffre représente une diminution de 40 % de la production par rapport à celui atteint la veille du déclenchement du conflit. Les explications doivent être recherchées, d'une part, dans le départ à la guerre de mineurs expérimentés et, d'autre part, dans les actes de résistance passive (ralentissement de la production) et active (destruction d'installations).

Dès 1944, l'économie belge profite de la rapide réouverture du port d'Anvers. Les entreprises belges sont capables de répondre à la fois aux besoins des troupes alliées et aux demandes des pays voisins prêts à payer au prix fort les biens d'équipement et de consommation indispensables à leur reconstruction. Cette situation permet la mise au travail immédiate de nombreux ouvriers.

1.2. *La bataille du charbon*

Le Premier Ministre de l'époque, Achille Van Acker, développe un plan pour fournir de l'énergie à bas prix aux industries belges et se lance dans une véritable « Bataille du charbon ». Dans les charbonnages, des primes et des avantages sont concédés aux mineurs. Une des mesures principales est le « prêt mineur » qui permet d'accéder à la propriété, grâce à un prêt hypothécaire avantageux, dans un contexte de crise du logement. Ces avantages sont octroyés car le métier de mineur est très mal perçu. En effet, la conception du « mineur roi de la nation », diffusée au sein de la presse, ne reflète pas la vision que la population entretient sur cette profession. La production charbonnière retrouve à la fin de l'année 1945 près de 74 % de son niveau de 1936 mais l'effectif est insuffisant pour permettre aux entreprises de fonctionner normalement.

2. **Les négociations qui débouchent sur la venue des Italiens en Belgique**

La Belgique se tourne rapidement vers l'Italie afin de trouver des ouvriers pour assurer l'exploitation des mines belges. Les Italiens ont été battus par les forces alliées et le monde politique ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre. La situation économique de ce pays est désastreuse, de nombreux Italiens se retrouvent cantonnés dans des camps et ils sont nombreux à rechercher une meilleure situation à l'étranger. Ainsi, de 1946 à 1976, 68,5 % des émigrants partent en Europe, le reste se dirigeant principalement vers les États-Unis. Sur cette période, près de 5 % des émigrants choisissent la Belgique. Comme le note le sociologue André Réa, sur une période de 100 ans, près de 26 millions d'Italiens ont émigré.

Les négociations sont menées par le Hennuyer Jean Vercleyen, Chef de Cabinet d'Achille Van Acker qui n'est pas un diplomate mais un spécialiste des questions charbonnières. Ses interlocuteurs belges sont : la Fédéchar (Fédération charbonnière de Belgique), la Sûreté de l'Etat et la FGTB qui vient d'être créée. Le 20 juin 1946 un accord est trouvé. Le protocole établit que pour tous les travailleurs italiens qui descendront dans les mines en Belgique, 200 kilos de charbon par jour et par homme seront livrés à l'Italie. Contrairement aux idées reçues, la livraison est payante, l'Italie souhaite se constituer une réserve d'approvisionnement à une époque où se fournir en charbon est difficile. Le protocole, signé le 20 juin 1946, repose sur deux principes généraux : l'envoi de deux mille ouvriers par semaine et l'établissement d'un compte de compensation entre une banque belge et italienne.

Le préambule de l'accord reflète bien l'idée selon laquelle l'Italie est un pays défait. Le document est décrit comme : « un élément qui peut aider à établir des rapports de plus en plus cordiaux avec le Gouvernement Belge et à prouver au monde la volonté de l'Italie d'arriver au relèvement économique de l'Europe ». Les Italiens qui veulent être engagés en Belgique ne peuvent être âgés de plus de 35 ans. Le consulat de Belgique à Rome assure la composition des listes. Les Italiens sélectionnés se présentent à une gare (d'abord Chiasso, ensuite Milan) pour y satisfaire à la visite médicale, au contrôle de la Sûreté de l'État et, enfin, signer leur contrat qui porte sur une période 12 mois. On leur promet un logement convenable, une nourriture conforme autant que possible à leurs habitudes alimentaires, des avantages sociaux et des salaires établis sur les mêmes bases que ceux accordés aux travailleurs belges et le paiement des allocations familiales pour les enfants qui résident en-dehors de l'Italie.

La Belgique devient ainsi le pays de la CECA qui, en chiffre absolu, occupe le plus de travailleurs étrangers.

3. La duré réalité qui se cache derrière l'Eldorado belge

Dès leur montée dans le train qui les mène en Belgique, les mineurs sont confrontés à une profonde désillusion: ils sont accompagnés de gendarmes, d'hommes de la Sûreté de l'Etat habillés en civil, d'un médecin et de deux ingénieurs des mines. Au terme d'un long voyage, les Italiens sont débarqués dans plusieurs gares. En région liégeoise, ils descendent à Vivegnis où ils sont rangés par numéro de puits. Ensuite, un camion de la mine les emmène vers leur nouveau destin.

Ils attendent très peu de temps avant de descendre au fonds. Les mineurs italiens, anciens paysans devenus des prolétaires, sont peu expérimentés et composent avec des conditions de travail difficiles liées à la vétusté de l'outil. L'obsolescence des installations apparaît plus clairement dès 1947 lorsque les voisins allemands et français inaugurent les nouveaux charbonnages. La formation des nouveaux mineurs se réalise sur le terrain. Le contrat-type, approuvé par le protocole du 20 juin 1946, ne prévoit d'ailleurs aucune période d'initiation. Certains hommes ne supportent pas ce changement et ils sont considérés comme étant en rupture de contrat et sont arrêtés, écroués à la prison de leur arrondissement puis regroupés à la caserne du Petit Château de Bruxelles en attendant leur renvoi en Italie.

Les logements proposés aux Italiens constituent la plus grande désillusion. Ils sont placés dans les camps construits par les nazis pour les prisonniers russes occupés aux travaux de la mine situés à proximité des terrils ou dans des terrains vagues à peine aménagés. Le mobilier se compose de cadres en bois superposés garnis de matelas de paille et de couverture dégoûtantes. Accueillis dans ces conditions, beaucoup d'Italiens de cette génération considèrent qu'ils ont été des déportés économiques vendus par l'Italie pour quelques sacs de charbon.

Les quartiers italiens se développent ainsi dans toute la Wallonie (pour le Hainaut lire le roman de Girolamo Santocono, *Rue des Italiens* publié aux Éditions du Cerisier en 1986 qui évoque la ville de Morlanwelz). Ces émigrants sont confrontés à un certain rejet de la part de la population belge et il faut, par exemple, attendre longtemps pour que les mariages entre Belges et Italien(ne)s se multiplient.

4. La catastrophe du Bois du Cazier

Les Italiens arrivent massivement jusqu'en 1956. À la suite de plusieurs accidents, l'Italie suspend l'envoi de mineurs vers la Belgique. Ces événements précèdent la plus grande catastrophe de l'histoire industrielle belge qui a lieu le 8 août 1956 au Bois du Cazier à Marcinelle. L'encageur du niveau 975 commet l'erreur de vouloir introduire des wagonnets qui viennent d'arriver. Il lance un wagonnet plein qui pousse le wagonnet vide mais le mécanisme, qui fonctionne avec un simple arrêtoir, est défectueux. Au lieu de chasser le wagonnet vide, le wagonnet plein ne pénètre pas entièrement dans la cage. Des deux côtés de celle-ci, un wagonnet dépasse. À ce moment, la surface appelle la cage, les wagonnets heurtent presque immédiatement une poutrelle à la couronne de l'envoyage. Le choc provoque, d'une part, une minuscule fissure dans une canalisation d'huile et d'autre part sectionne les câbles électriques donnant naissance un incendie.

Directement les médias accourent, les contemporains évoquent un climat qui leur rappelle, pour certains, les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. L'événement est couvert minute par minute, non seulement par les journalistes de la presse écrite, mais aussi, phénomène nouveau, par ceux de la télévision.

Cette catastrophe a trois conséquences principales. Premièrement, la population s'intéresse pour la première fois depuis longtemps aux mineurs. De plus, l'émoi inhérent à la catastrophe permet un début d'intégration de la population italienne qui a payé un lourd tribut (sur les 262 victimes, 136 sont italiennes) à l'accident. Ensuite, l'événement est révélateur de la mauvaise situation du charbon en Belgique et annonce la fin de l'exploitation charbonnière. En 1959, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), créée en 1951, déclare l'inadaptation structurelle des charbonnages belges. La troisième conséquence est l'arrêt des accords qui liaient la Belgique et l'Italie. Dès 1957, la FEDECHAR se tourne vers la Grèce et l'Espagne afin de trouver de la main-d'œuvre. Après 1960, les plus récentes vagues de migration sont stimulées par les progrès des activités manufacturières légères.

5. Ouverture du débat

En 1991, 11,4 % de la population wallonne est d'origine étrangère. De quelques milliers d'Italiens en 1945, venus s'installer en Belgique afin de fuir le régime fasciste, on passe à près de 300 000. Les anciens Italiens sont parfois méprisés dans leur pays d'origine car il n'est pas toujours agréable pour cette nouvelle puissance industrielle de se regarder dans le miroir de l'immigration. Vers la fin des années 1970, la Belgique entreprend une réelle politique d'intégration et les Italiens commencent à perdre la référence à l'immigration.

C'est sur le banc des écoles que la réalité du jeune Italien de la deuxième génération, perdu entre deux cultures, se constitue. La venue d'autres étrangers représente pour eux une ascension dans l'échelle sociale. Leur image s'est surtout améliorée dans les régions où une forte immigration turque et marocaine s'est installée.

Orientation bibliographique

- FORTI, Alain, Joosten, Christian, *Cazier judiciaire*, Bruxelles, Luc Pire, 2006.
- *L'immigration italienne en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain-la-Neuve, 1985.
- MORELLI, Anne, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique : de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1992.
- *Siamo tutti neri ! Des hommes contre du charbon : études et témoignages sur l'immigration italienne en Wallonie*, Seraing, IHOES, 1998.

